

Chers Collègues,



En début d'année, je vous avais présenté la liste des dossiers que l'ANEL allait poursuivre dans le cadre de ses missions et du nouveau Conseil National de la Mer et des Littoraux.

Comme je vous l'annonçais, nous avons été réunis à Paris, au Palais d'Iena, siège du Conseil économique, social et environnemental, le Vendredi 18 Janvier 2013 pour l'installation du CNML par Frédéric CUVILLIER, ministre délégué, chargé des transports, de la mer et de la pêche, au nom du Premier ministre Jean-Marc AYRAULT qui préside ce Conseil national.

L'ANEL siège désormais au titre de membre de droit dans cette instance consultative du monde maritime, ce qui témoigne de la reconnaissance de sa légitimité et conduit les élus à s'y investir pour en faire le lieu de concertation et de propositions avec l'ensemble des acteurs maritimes. L'objectif fixé est de parvenir à définir une stratégie nationale de la mer et du littoral que le gouvernement devrait adopter, par décret, en 2014.

Les élus se réjouissent de la démarche de concertation lancée par le ministre avec la tenue d'Assises de la mer et du littoral, au sein des conseils maritimes de façades, en métropole et des conseils maritimes ultramarins, dans chaque bassin. Le fruit des échanges qui auront lieu dans les CMF, sur les 10 thèmes retenus pour ces Assises (*voir site du ministère délégué sur le site de l'écologie et du développement durable*), sera restitué au CNML en juillet 2013 et devrait contribuer à l'élaboration d'une politique maritime intégrée.

Parallèlement, l'ANEL a été associée à la réflexion dans le cadre de la réforme de l'Etat pour la modernisation de l'action publique, visant à la clarification de l'organisation administrative chargée de mettre en œuvre les politiques publiques relatives à la mer et au littoral.

Les élus de l'ANEL ont donc souhaité s'organiser en commissions thématiques et par façades maritimes pour réfléchir aux nouveaux enjeux auxquels ils sont confrontés dans un contexte économique, social et environnemental en pleine évolution. Ils entendent répondre aux objectifs fixés par la loi Littoral conjuguant protection et développement des activités littorales et maritimes, en métropole et Outre-mer.

Lors du dernier CA du 6 février, les administrateurs ont établi un programme de travail pour prolonger leurs travaux autour de la prise en compte des risques littoraux dans les politiques d'aménagement et d'urbanisme, pour développer les démarches de gestion intégrée des zones côtières dans le cadre des SCOT et de leur volet maritime, expression d'une véritable politique intégrée de la mer et du littoral.

Les prochaines Journées Nationales d'Etudes de l'ANEL se tiendront en Aquitaine, à ANGLET, le mercredi 16, jeudi 17 et vendredi 18 Octobre 2013 et nous vous remercions de noter ces dates dans votre agenda en espérant vous y retrouver nombreux pour répondre à tous ces enjeux spécifiques à nos collectivités maritimes.

Jean-François RAPIN  
Président de l'ANEL,  
Maire de MERLIMONT  
Conseiller régional du Nord-Pas-de-Calais



**Le Conseil d'administration de l'ANEL s'est réuni, le mercredi 6 Février 2013, avec une forte participation de 50 élus qui ont élu le Comité directeur de l'Association et défini le programme de travail de l'année 2013.**

Conformément aux nouveaux statuts adoptés le 13 décembre 2012, les administrateurs avec une représentation pluraliste **ont élu le Comité directeur de l'ANEL, composé de 29 membres, des différentes façades maritimes de métropole et d'Outre-mer.** Ils ont entériné la création de **6 commissions thématiques** :

« Ports de pêche et produits de la mer » ; « Activités nautiques, plaisance, activités touristiques » ; « Urbanisme, aménagement portuaire et prévention des risques littoraux » ; « Environnement et eau » ; « Energies marines renouvelables et nouvelles technologies » et « Coopérations internationales ».

Le CA s'est félicité de l'installation, le 18 Janvier 2013, du nouveau Conseil National de la Mer et des Littoraux, par Frédéric CUVILLIER, ministre délégué aux transports, à la mer et à la pêche au nom du Premier ministre Jean-Marc AYRAULT qui le préside. L'ANEL siège désormais au titre de membre de droit dans cette instance du monde maritime, ce qui témoigne de la reconnaissance de sa légitimité.



Les élus se réjouissent de l'annonce faite par le ministre délégué de la tenue d'Assises de la Mer et du Littoral sur toutes les façades maritimes au cours des prochains mois et jusqu'en juillet prochain.

Le président en accord avec le CA a désigné les représentants de l'ANEL au sein des différentes instances et organismes, et présenté les dossiers sur lesquels l'ANEL était sollicitée, notamment sur la stratégie nationale de gestion du trait de côte et la stratégie maritime intégrée à définir.

Il a fait état du projet de loi de décentralisation et de réforme de l'action publique de la ministre Marylise LEBRANCHU pour lequel l'ANEL allait être entendue et de l'accord de partenariat sur les fonds européens suivi par la DATAR. Certains élus ont fait part des demandes de modification du décret « concessions de plage » qu'ils reçoivent de certains collègues et professionnels. Le vice-président Eugène LARCHER a fait une communication, au nom des élus Antillais sur l'actualité du dossier du chlordécone en MARTINIQUE et en GUADELOUPE. Loïc LE MEUR, Secrétaire général, Raphaëlle LE GUEN, Louis GUEDON, Marcel LE MOAL ont évoqué les difficultés des professionnels de la pêche et de l'aquaculture.



**Il a été convenu que les prochaines Journées Nationales d'Etudes de l'ANEL se tiendraient en Aquitaine, à ANGLET, le mercredi 16, jeudi 17 et vendredi 18 Octobre 2013, et les élus ont commencé à définir les thèmes qu'ils souhaiteraient aborder et traiter lors de leurs travaux.**

**Le prochain Conseil d'administration se tiendra le mercredi 3 Avril 2013, à 10h30, à l'Assemblée Nationale à PARIS.**

**Le nouveau président a été sollicité par un certain nombre de professionnels qui souhaitent le rencontrer dont Guilhem FERAUD, président de la Fédération Nationale de l'Hôtellerie de Plein Air (FNHPA) qui lui a présenté l'état des lieux de l'hôtellerie de plein air et a exprimé les inquiétudes de la profession, qui a, bénéficié de la crise mais qui redoute les conséquences des réformes annoncées du calendrier scolaire, impactant la période des vacances. Il a rappelé les bonnes relations entretenues avec l'ANEL, en évoquant notamment l'élaboration de la charte d'intégration paysagère pour les campings et le souhait de poursuivre ensemble leur travail sur ces dossiers communs aux élus et aux professionnels du tourisme.**



**Jean-Louis LEONARD, président délégué et maire de CHATELAILLON PLAGE, a représenté l'ANEL pour l'ouverture du séminaire national de lancement de l'Appel à projets « Vers la relocalisation des activités et des biens », organisé par le ministère de l'Ecologie, le 14 février à l'Institut océanographique de PARIS.** Il a rappelé que ce sujet fondamental préoccupe les élus de l'ANEL depuis de nombreuses années et qu'ils en avaient fait le thème de leurs Journées Nationales d'Etudes à TOREILLES en 2006, « De la défense contre la mer à la gestion durable du système côtier ». Il a salué l'initiative courageuse des porteurs de projets pour leur anticipation et souligné la diversité des 5 porteurs de projets lauréats, de métropole et d'Outre-mer. Cette journée fut l'occasion de rappeler que cette solution de relocalisation des activités et des biens ne concerne pas toutes les communes du littoral et que la question de la consolidation et de l'entretien des ouvrages existants, indispensables pour protéger les populations et les activités économiques reste essentielle.

**L'ANEL était représentée au Comité des utilisateurs de l'Observatoire National des Risques Naturels (ONRN) par Charlène MONNIER, chargée de mission. Ce comité, un des organes de gouvernance de l'ONRN, a pour mission de recueillir les attentes des utilisateurs vis à vis de l'Observatoire. Les premières rencontres de l'ONRN sont prévues pour le 28 mars 2013 à l'occasion desquelles le portail de l'Observatoire sera inauguré.**



Dans le cadre du 1<sup>er</sup> Salon de l'économie de la mer « Euromaritime », à la porte de Versailles à Paris, des élus de l'ANEL et la déléguée générale ont participé, le jeudi 7 février, à la conférence réunissant le ministre délégué Frédéric CUVILLIER et Maria DAMANAKI, commissaire européenne à la pêche et aux affaires maritimes, sur la politique maritime intégrée ; elle a fait part dans son discours de son optimisme en la "croissance bleue" ("blue growth") et dans le potentiel de l'économie maritime pour créer de nouveaux emplois.

Christine LAIR a assisté au **Comité National de l'Eau (CNE)**, présidé par le député Jean LAUNAY, le 12 février 2013 ; il a notamment présenté les résultats des travaux du groupe de travail sur la gestion et l'entretien des cours d'eau, dans le cadre de l'avant projet de loi de la ministre Marylise LEBRANCHU.

L'ANEL est de nouveau associée au **Comité de pilotage des deuxièmes Assises Nationales des Risques Naturels, qui se dérouleront les 2 et 3 décembre 2013 à BORDEAUX**. Comme lors de la précédente édition, l'ANEL sera en charge de piloter un Atelier sur les risques littoraux avec le GIP littoral Aquitain. Une réunion de préparation se tiendra le 16 avril 2013.

L'ANEL participe au **Comité de pilotage sur les Rencontres des acteurs engagés dans des démarches de GIZC de la DATAR, qui devraient se tenir à la fin du premier semestre 2013**. La prochaine réunion aura lieu le mercredi 27 mars 2013, à la DATAR.

L'ANEL a répondu à l'invitation de l'Association Nationale des Maires des Stations de Montagne (ANMSM) qui organisait une journée d'échange sur la thématique « **Classes de découvertes : quels bienfaits pour les enfants ?** » afin de donner une nouvelle impulsion aux classes de découvertes et aux classes de neige qui constituent pour les élèves expériences éducatives et pédagogiques. Une série documentaire, réalisée à l'initiative de l'ANMSM, suivie d'une table-ronde avec les résultats d'une enquête sur la perception des classes de découvertes par les parents d'élèves (réalisée par OpinionWay) ont été présentés.



Une réunion technique initiée par l'Association Nationale des Elus de la Montagne (ANEM) sur la rénovation de l'immobilier de loisirs en France propose de solliciter chaque association sur les résultats d'une enquête réalisée en 2011 dans dix stations, dont sept en montagne et trois sur le littoral. En avril 2012, une boîte à outils, élaborée par la SCET (Services Conseil Expertises Territoires, filiale de la Caisse des dépôts et consignations) pour lutter contre le phénomène des lits « froids » ou « tièdes » en station, a été présentée aux membres du groupe de travail sur la rénovation de l'immobilier de loisirs. Pour pouvoir enrichir le travail en cours, il serait intéressant que les élus des Associations (ANEM, ANMSM, ANMSCCT, ANMCT, ANEL) se prononcent sur les mesures phares du rapport et soient, éventuellement à l'origine de nouvelles initiatives.



Marcel LE MOAL, 1er Adjoint au Maire de CANCALE, a participé aux comités de pilotage et d'évaluation de « la Charte d'engagements et d'objectifs pour une pêche maritime de loisir éco-responsable », au cours desquels un premier bilan, élaboré par la Direction de l'Eau et de la Biodiversité (DEB) et la Direction des Pêches Maritimes et de l'Aquaculture (DPMA), de deux années de mise en œuvre du dispositif, a été présenté.



Alain AUTON, directeur de France Station Nautique (FSN) et Christine LAIR se sont entretenus pour faire le point sur les dossiers communs, le président Bernard FAUCON, également adjoint au maire de GRAVELINES ayant souhaité renforcer les liens avec l'ANEL.

## ACTUALITES DU LITTORAL

### ENVIRONNEMENT et LITTORAL

#### **Plan d'Action pour le Milieu Marin (PAMM) : précisé par trois arrêtés**

Elaboré sur le périmètre de chacune des quatre sous-régions marines (Manche-mer du Nord, mers celtiques, golfe de Gascogne, Méditerranée occidentale), chacun des PAMM est composé de cinq éléments. Trois arrêtés ministériels détaillent les trois premiers éléments: la définition du bon état écologique des eaux marines, les critères et les méthodes à mettre en œuvre pour l'élaboration de l'évaluation initiale de l'état écologique des eaux marines et de l'impact environnemental des activités humaines sur ces eaux, ainsi que ceux à mettre en œuvre pour l'élaboration des objectifs environnementaux et indicateurs associés en vue de parvenir au bon état écologique.

*Arrêté du 17 décembre 2012 relatif à la définition du bon état écologique des eaux marines, JO du 30 décembre 2012*

*Arrêté du 17 décembre 2012 relatif aux critères et méthodes à mettre en œuvre pour l'élaboration de l'évaluation initiale du plan d'action pour le milieu marin, JO du 30 décembre 2012*

*Arrêté du 18 décembre 2012 relatif aux critères et méthodes à mettre en œuvre pour l'élaboration des objectifs environnementaux et indicateurs associés du plan d'action pour le milieu marin, JO du 30 décembre 2012*

[Localtis.info](http://Localtis.info), 7 janvier 2013 ; [Actu-environnement](http://Actu-environnement), 10 janvier 2013

### Agence française de la Biodiversité : deux scénarios proposés

Dans un rapport remis à la ministre de l'Écologie, en février 2013, Jean-Marc MICHEL, directeur général de l'aménagement, du logement et de la nature du MEDDE et Bernard CHEVASSUS-AU-LOUIS, inspecteur général de l'agriculture, avancent deux « scénarios » pour définir le périmètre de la future Agence: soit le limiter à regrouper les organismes chargés des aires protégées, soit élargir le périmètre de la future agence aux organismes dédiés à la « connaissance », comme l'Observatoire national de la biodiversité et à ceux en charge de la « biodiversité ordinaire », comme l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) et l'Office de l'eau et des milieux aquatiques (Onema). Ce deuxième scénario plus ambitieux aboutirait à la création d'un établissement d'environ 1 000 agents avec un budget d'environ 150 millions d'euros.

[Localtis.info](http://Localtis.info) lundi 18 février 2013

**Le Comité directeur de l'ANEL devrait entendre Jean Marc MICHEL, le 20 Mars prochain. Ce sera l'occasion de faire préciser les financements attendus et le rôle et la place des collectivités territoriales dans la gouvernance de cette Agence.**

### Trame Verte et Bleue: publication du décret et nomination des membres du Comité national

Le décret codifie le dispositif réglementaire de la Trame Verte et Bleue (TVB) et permet notamment de préciser les définitions de la TVB, le contenu et la procédure d'élaboration des schémas régionaux de cohérence écologique ainsi que le contenu du chapitre individualisé relatif à la TVB du schéma d'aménagement régional pour les DOM. Les membres du Comité national « Trame verte et bleue » ont été nommés par Delphine BATHO, ministre de l'Écologie. Le Comité regroupe des élus, des représentants des associations, des ONG, des syndicats d'employeurs et de salariés, des professionnels et des experts. Il est chargé de l'élaboration du document cadre intitulé « Orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques ».

*Décret n° 2012-1492 du 27 décembre 2012 relatif à la trame verte et bleue, publié au JO du 29 décembre 2012*

*Arrêté du 24 janvier 2013 portant nomination des membres du Comité national « trames verte et bleue »*

[www.trameverteetbleue.fr](http://www.trameverteetbleue.fr), Mercredi 02 Janvier 2013



### Eolien en mer: lancement du deuxième appel d'offres

Delphine BATHO, ministre chargée de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, a annoncé devant le Conseil économique, social et environnemental (CESE), le lancement en mars d'un appel d'offres pour deux parcs éoliens en mer, au large du TREPORT (Seine-Maritime) et des îles d'YEU et de NOIRMOUTIER (Vendée), pour une capacité totale de 480 à 500 mégawatts chacun (960 à 1 000 MW au total). La Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) a été saisie pour élaborer le cahier des charges. Les candidats devront remettre leurs offres à la CRE entre mars et septembre et les lauréats seront désignés en janvier 2014.

[La newsletter Le Marin, 8 janvier 2013](#) ; [Ma Région, journal d'information de la Région Haute-Normandie n°115, février 2013, p.5](#)

### Énergies marines : de nouvelles annonces du gouvernement

Delphine BATHO, ministre de l'Écologie, a présenté le programme de travail du gouvernement pour accélérer l'émergence des énergies marines, avec un appel à manifestation d'intérêt « énergies marines » (AMI) pour développer les briques technologiques et les démonstrateurs de recherche d'énergie hydrolienne, houlomotrice, éolienne flottante et thermique des mers. Les préfets doivent lancer un **large travail de planification et de concertation pour identifier des zones propices pour le développement de moyens de production hydrolien pilotes**. Le rapport de l'étude sur le potentiel de la filière française confiée au Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) et au Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies (CGEJET), attendu mi-mars devrait permettre de prendre les décisions rapides attendues par les industriels pour les mécanismes de soutien aux fermes pilotes hydroliennes.

[Meretmarine.com](http://Meretmarine.com), 26 février 2013



### Eolien offshore : Alstom lance la construction de ses usines à SAINT-NAZAIRE

La construction des deux premières usines Alstom dédiées à la fabrication de turbines d'éoliennes offshore a officiellement débuté. Implantés sur un site de 14 hectares dans la zone industrialo-portuaire de MONTOIR-DE-BRETAGNE, près de SAINT-NAZAIRE, les deux nouveaux bâtiments s'étaleront sur 25.000 m<sup>2</sup> et auront une capacité de production de 100 machines par an.

[www.meretmarine.com](http://www.meretmarine.com), 22 janvier 2013

### Ouessant première île alimentée par les EMR ?

Le Parc marin d'Iroise a renouvelé la présidence de Pierre MAILLE, également président du Conseil régional du Finistère, le 22 janvier, en présence de l'amiral Jean-Pierre LABONNE, préfet maritime de l'Atlantique. A cette occasion, a été présenté le projet d'une ferme d'hydroliennes mouillées dans le courant du Fromveur en plein coeur du Parc marin d'Iroise. L'étude de faisabilité permettra à terme d'installer un démonstrateur Sabella D10, puis une ferme pilote et une véritable installation de 500 à 600 hydroliennes dans le Fromveur.

[Les Energies de la mer](#), 25 janvier 2013



### **Commission Mixte Inondation : 8 nouveaux programmes d'actions validés**

Réunie pour sa 8<sup>ème</sup> session le 19 décembre 2012, la CMI a validé 8 nouveaux programmes d'actions pour un montant total de 135 millions d'euros : 7 PAPI (Programme d'Action de Prévention des Inondations) et 1 PSR (Plan Submersions Rapides) : PAPI ARVE, PAPI Agglomération de LA ROCHELLE, PAPI GARDONS, PAPI REART, PAPI TET, extension du PAPI YVES CHATELLAILLON, AIX ET FOURAS LES BAINS, le PAPI d'intention ARGENS et le PSR Les digues de SERIGNAN.

[www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr), 31 décembre 2012



### **GRUISSAN : la renaissance des Salins en 2013**

La compagnie des « Salins du Midi » avait décidé unilatéralement de stopper la production de sel contre la volonté municipale. A l'issue d'un bras de fer juridique, la Ville de Gruissan a réussi à redonner au site sa vocation originelle et en 2012, le sel a de nouveau été récolté. Grâce à un bail emphytéotique passé entre la Ville et la SOMEVAL, le site a renoué avec son passé en développant plusieurs activités autour du sel, avec à la clé la création de 8 emplois temps plein et 17 saisonniers.

[Lettre d'informations de la ville de Gruissan, 19 février 2013](#)

### **La Cour des Comptes craint la dégradation des phares de France**



Dans un référé, sur le contrôle de la gestion du patrimoine des 250 phares et balises en France, la Cour des comptes annonce craindre des dépenses accrues d'entretien, voire des dépenses nouvelles lourdes de remise en état. Faute de garanties juridiques et financières, la Cour estime difficile leur valorisation patrimoniale par le Conservatoire du littoral ou les collectivités et considère qu'une « moitié des sites concernés pourrait sans doute être prise en gestion par une collectivité territoriale ou une association ». Elle préconise une modification législative élargissant le champ des intervenants possibles et respectant l'obligation d'ouverture au public de ces sites.

« Les phares et balises : la gestion du patrimoine »

<http://www.ccomptes.fr/Publications/Publications/Les-phares-et-balises-la-gestion-du-patrimoine>

### **Le Conservatoire du littoral entend maintenir son rythme d'acquisition d'espaces côtiers**

Le Conservatoire du littoral a consacré, en 2012, 19 millions d'euros à l'acquisition de 2 300 ha, portant son patrimoine à 152 000 ha au total, soit plus de 12 % du linéaire côtier national (métropole et outre-mer). Parmi les acquisitions majeures réalisées l'an dernier figurent le Platier d'Oye (Pas-de-Calais), la falaise d'Amont à Etretat (Seine-Maritime), le phare d'Ouessant (Finistère), la Dune du Pilat (Gironde) ou encore les îles de la Pietra (Corse). Le Conservatoire créé avec l'objectif de maîtrise foncière du « tiers sauvage » en 2050, soit un tiers des côtes correspondant à 200 000 ha en métropole et 70 000 ha outre-mer, engage la réflexion sur la définition d'un objectif intermédiaire à l'horizon 2030.

[www.conservatoire-du-littoral.fr](http://www.conservatoire-du-littoral.fr)



### **Le Parc national de PORT-CROS célèbre ses 50 ans**

Premier parc marin d'Europe, premier sentier sous-marin de Méditerranée, première charte d'éco-plongée en France, le Parc national de PORT-CROS fête en 2013 50 années d'action avec des manifestations prévues tout au long de l'année. Le parc a inauguré un site web entièrement dédié à ce cinquantenaire qui permettra aux internautes de suivre l'actualité et de participer à la programmation de cette année anniversaire.

<http://50ans.portcrosparcnational.fr>

### **Les zones humides, un patrimoine en péril**



A l'occasion de la Journée mondiale des zones humides plusieurs organisations, dont la convention de Ramsar, l'Union internationale pour la conservation de la nature ou encore le Programme des Nations unies pour l'environnement, ont présentées un rapport intitulé "L'économie des écosystèmes et de la biodiversité pour l'eau et les zones humides". Au-delà du constat alarmant de la réduction des zones humides dans le monde, ce rapport propose une réflexion sur les services rendus par ces milieux. Les zones humides ont une valeur, parfois financièrement évaluable et sont même classées, qu'elles soient côtières ou terrestres, dans les écosystèmes ayant le plus de valeur, derrière les récifs coralliens, mais devant les forêts tropicales, les rivières et lacs, ou encore les prairies. Cette supériorité serait due à leur rôle dans l'approvisionnement en eau propre, l'atténuation des risques naturels (comme les inondations) et le stockage de carbone. Le rapport insiste également sur les aspects, culturel, touristique, voire spirituel ou religieux de ces espaces.

[Le Monde, dimanche 3 et lundi 4 février 2013, p.6](#)

### **Démographie française : une croissance portée par les petites communes**

D'après les chiffres publiés par l'Insee, la population française est de 64,61 millions d'habitants au 1er janvier 2010. Cette croissance, deux fois plus élevée que la moyenne en Europe, est principalement portée par les petites communes, puisque ce sont les communes rurales et les petites villes de moins de 10 000 habitants situées près d'une grande ville qui sont les plus dynamiques. Mais cette dynamique démographique est inégalement répartie sur le territoire. Ainsi, le littoral atlantique et notamment la Bretagne, les Pays de la Loire et l'Aquitaine voient leur population fortement augmenter. Même tendance pour les régions Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon et Rhône-Alpes.

A l'inverse, dans le nord et l'est, la dynamique est moins forte, dans des régions comme le Nord-Pas-de-Calais, la Champagne-Ardenne, la Lorraine, la Bourgogne et l'Auvergne. Outre-mer, la Guyane et la Réunion restent démographiquement dynamiques et la Martinique voit sa population diminuer.

[Localtis.info](http://Localtis.info), jeudi 3 janvier 2013



### **Agence de l'eau Adour-Garonne : le directeur quitte l'Agence**

Marc ABADIE, directeur général de l'Agence depuis août 2008, a été nommé Chef du service de l'Inspection générale de l'administration (son corps d'origine). Il a pris ses nouvelles fonctions auprès du ministre de l'Intérieur, le 9 janvier 2013. Dans l'attente de la désignation de son successeur, Bruno CINOTTI, directeur général adjoint, assure l'intérim.

[Lignes d'eau, La lettre d'informations Adour-Garonne, #31, Janvier 2013](#)

### **Eau : une mission sur l'évaluation de la politique de l'eau**

Michel LESAGE, député des Côtes d'Armor, s'est vu confier une mission temporaire auprès de la ministre de l'écologie, Delphine BATHO, sur l'évaluation de la politique de l'eau. Elle doit permettre de définir les priorités d'action pour le prochain cycle de gestion de la directive cadre sur l'eau, sur la période 2016-2021.

[Le Marin, vendredi 15 février 2013, p.10](#)



### **LE HAVRE : Un navire-école pour l'Ecole Nationale Supérieure Maritime (ENSM)**

La Communauté d'agglomération havraise a choisi le projet de l'agence AIA pour l'Ecole Nationale Supérieure Maritime où seront formés les officiers de la marine marchande. Elle sera implantée à la place d'un hangar portuaire, à l'interface de la ville et du port et réunira, en un seul lieu, les espaces d'enseignement traditionnels et un « Ship in School » pour l'apprentissage des pratiques de la navigation grâce à des simulateurs. Le bâtiment sera à énergie positive et son toit terrasse offrira une vision sur la ville, le port et l'estuaire. Livraison en 2015.

[www.lecourrierdelarchitecte.com](http://www.lecourrierdelarchitecte.com), 7 janvier 2013

### **Nouvelle convention BRGM-Ifremer**

Dans le cadre de ce nouvel accord quadriennal, le BRGM et l'Ifremer poursuivent leurs actions communes pour le développement de la recherche et des géosciences appliquées aux domaines marins et littoraux. La connaissance des fonds et du sous-sol marin et l'évaluation de leurs ressources potentielles sont au cœur de la nouvelle convention. La protection et l'aménagement de l'environnement littoral ainsi que la mise à disposition d'informations cartographiques complètent la liste des points clés de cette coopération renforcée.

[Communiqué de Presse : « Le BRGM et l'Ifremer renforcent leur coopération sur les géosciences appliquées aux domaines marins et littoraux », 22 janvier 2013 ; La lettre d'information électronique du BRGM, n°16, Janvier 2013](#)

### **Aires Marines Protégées : nouveau site web du réseau MedPAN**

Pour permettre un partage d'information plus efficace entre tous les membres et partenaires du réseau MedPAN et mettre à disposition de tous, des outils simples pour soutenir les gestionnaires dans leurs missions. [www.medpan.org](http://www.medpan.org) Egalement sur ce nouveau site, MAPAMED, la base de données SIG des Aires Marines Protégées de Méditerranée, avec une base données entièrement mise à jour et complétée avec de nouvelles AMP. Il est maintenant possible, grâce aux données spatiales, de localiser et visualiser les AMP sur une carte dynamique, de consulter pour chaque AMP une fiche présentant des informations détaillées concernant la gouvernance du site, les objectifs de gestion, la réglementation, le personnel, les équipements, les suivis effectués ou encore les habitats et les espèces. ([www.mapamed.org](http://www.mapamed.org))



[La newsletter du MedPAN, Réseau des gestionnaires d'aires marines protégées en Méditerranée, 18 janvier 2013](#)

### **Portail de l'information géographique maritime et littorale du SHOM**

Le portail [data.shom.fr](http://data.shom.fr), en service depuis le 28 janvier 2013, permet à tous les usagers (services de l'Etat, collectivités territoriales, entreprises, citoyens...) de rechercher, de visualiser et d'accéder aux données de référence du SHOM (Service hydrographique et océanographique de la marine), décrivant l'environnement physique marin, côtier et océanique, et son évolution.

[data.shom.fr](http://data.shom.fr)



## **OUTRE MER**

### **MARTINIQUE : une aide d'urgence de 2 millions d'euros pour les pêcheurs**

Des élus martiniquais et les représentants du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins, en présence du président du comité national, Gérard ROMITI, ont été reçus par Victorin LUREL, ministre des Outre-Mer et Frédéric CUVILLIER, ministre délégué aux Transports, à la Mer et à la Pêche, pour faire le point sur les difficultés rencontrées par la pêche martiniquaise, en raison de la pollution des eaux littorales par la chloredécone. Les deux ministres ont réaffirmé l'engagement de l'Etat de débloquent rapidement une aide d'urgence de 2 millions d'euros, conformément au protocole d'accord signé le 31 décembre 2012.

[Communiqué de Presse du Ministre des Outre-Mer et du Ministre délégué aux Transports, à la Mer et à la Pêche PARIS, mercredi 16 janvier 2013](#)



### **MAYOTTE : la protection de la mangrove se renforce à CHIRONGUI**

La récente acquisition de 4,5 hectares supplémentaires par le Conservatoire du littoral dans la plaine littorale de CHIRONGUI va permettre de mieux protéger la mangrove dans le cadre d'une gestion unifiée et cohérente. Le projet de création du sentier de découverte a reçu la validation finale de tous les partenaires et dessinera une boucle de 2,5 kilomètres, greffée sur le sentier de grande randonnée existant. Grâce à une signalétique pédagogique, les randonneurs pourront découvrir la mangrove et l'arrière mangrove, le sentier matérialisera la limite entre la zone d'agriculture durable et la zone naturelle, qui sera ainsi plus facilement maintenue en bon état de conservation.

[L'écho côtier de l'Outre-mer n°9, 1<sup>er</sup> semestre 2013, p.7](#)



### **BAIE-MAHAULT en GUADELOUPE : aménagement du port de pêche et de la halte de plaisance**

Le programme d'aménagement consiste à créer un véritable port urbain, offrant aux embarcations un tirant d'eau acceptable, des postes à quai équipés, des superstructures adaptées aux besoins des usagers et un poste de distribution de carburant détaxé. Ce programme, estimé à 3 038 000 euros, prévoit, pour la zone pêche la création de 3 appontements flottants (50 embarcations), des espaces de vente et techniques, 1 appontement (15 bateaux) et un bâtiment pour la zone plaisance, un débarcadère destiné aux vedettes passagers et bâtiment induit par cette activité et un cheminement piéton qualitatif desservant l'ensemble des espaces. Les travaux d'aménagement doivent débuter cette année.

[www.baie-mahault.fr](http://www.baie-mahault.fr); [www.franceantilles.fr](http://www.franceantilles.fr), 21 janvier 2013

### **LA REUNION : SAINT-DENIS climatisée à l'eau de mer début 2016**



Une enquête publique sur le projet, initié en 2008, de création d'un SWAC (Sea Water Air Conditioning) pour les communes de SAINT-DENIS et SAINTE-MARIE doit démarrer le 31 janvier et se terminer le 1er mars. Mais, le dossier, porté par la SAS Clim Abyss et bénéficiant d'une délégation de service publique de 24 ans accordée par le syndicat intercommunal d'exploitation de l'eau profonde (Sideo), attend l'aval des instances européennes au montage financier de 145 millions d'euros assuré à 60 % par des aides publiques en provenance notamment du Feder 2014-2020. Le SWAC de Clim Abyss, d'une puissance initiale de 29 MW/froid, permettra de puiser l'eau de mer à 5 degrés, par 1 100 m de profondeur et un pipeline d'alimentation de 6 km de long. L'installation offshore pourrait s'achever fin 2015.

[Clicanoo.re](http://Clicanoo.re), [le Journal de l'Ile de LA REUNION](http://le Journal de l'Ile de LA REUNION), 20 janvier 2013

### **Qualité des eaux de baignade: un bilan satisfaisant à LA REUNION**

En 2012, 18 sites de baignade en mer, ont fait l'objet d'un contrôle sanitaire, organisé par l'Agence Régionale de Santé de l'Océan Indien (ARS OI), qui effectue des prélèvements d'eau sur chaque site tous les 15 jours. Lors de la saison balnéaire 2012, l'ensemble des eaux de baignade en mer contrôlées ont été qualifiées de bonne qualité. Pour autant, quelques non conformités ont été observées, en grande majorité à la suite de fortes pluies entraînant des rejets de ravines.

Les résultats d'analyses ainsi que les bilans de la saison balnéaire peuvent être consultés sur :

[www.ars.ocean-indien.sante.fr](http://www.ars.ocean-indien.sante.fr) et [www.baignade.sante.gouv.fr](http://www.baignade.sante.gouv.fr)

[Dossier de presse Agence Régionale de Santé Océan Indien, 6 février 2013](#)

### **GUADELOUPE et MARTINIQUE: le sentier du littoral suit son chemin**

En octobre 2010, l'État prenait un décret «pour l'extension aux départements d'outre-mer des servitudes de passage des piétons sur le littoral». Depuis, un comité de pilotage a été mis en place pour identifier les secteurs prioritaires pour installer ces sentiers. En GUADELOUPE, le choix s'est porté sur un sentier longue distance qui relierait la commune du MOULE à la commune du GOSIER, sur la côte sud de la Grande Terre. En MARTINIQUE, quatre projets de sentiers plus localisés ont été identifiés : à LA TRINITE ; sur les communes du DIAMANT et de SAINTE-LUCE et au VAUCLIN.

Les îles de SAINT-MARTIN et SAINT-BARTHELEMY ne sont pas concernées par le décret et le Conservatoire, qui a d'ores et déjà aménagé des tronçons de sentier sur le littoral, compte sur les deux collectivités pour développer des projets identiques, avec sa collaboration.

[L'écho côtier de l'Outre-mer n°9, 1<sup>er</sup> semestre 2013, p.3](#)

## **EUROPE**

### **LIFE 2013 : l'appel à propositions pour l'environnement est programmé**

LIFE+, l'Instrument Financier pour l'Environnement, permet de soutenir des projets qui permettront de contribuer à la mise en œuvre, à l'actualisation et au développement de la politique et du droit communautaire en matière d'environnement. LIFE+ est ouvert à toutes les organisations publiques et privées enregistrées dans l'Union européenne. L'appel LIFE+ 2013 a été publié le 19 février, le budget annoncé est de 278 M€ avec une enveloppe indicative de 28,1 M€ pour la France.



Une mission d'assistance gratuite pour les porteurs de projets LIFE+ français est assurée par Enviropea et a pour objectif d'accompagner les porteurs de projets durant la rédaction de leur proposition (relecture des dossiers, notamment en suivant les critères posés par la Commission : vérification de la cohérence technique et financière, de l'adéquation avec les objectifs de LIFE et de la plus-value européenne et environnementale). [enviropea.com](http://enviropea.com)

**Ports de CALAIS et de BOULOGNE sur MER : Eurotunnel candidat à la gestion**

L'exploitant du tunnel sous la Manche Eurotunnel souhaite assurer la gestion pendant 50 ans dans le cadre d'une délégation de service public, du port de CALAIS, important port de voyageurs dans les liaisons transmanche, et de BOULOGNE sur MER, premier port de pêche français, deux ports propriété de la région Nord-Pas-de-Calais depuis leur transfert par l'Etat en 2007.

[Les Echos, vendredi 4 et samedi 5 janvier 2013](#)

**LA SEYNE-sur-MER : un nouveau port de plaisance**

Le Conseil municipal a attribué le contrat de Délégation de Service Public du projet portuaire à SIFA PORTS pendant 30 ans. Ce port devrait voir le jour d'ici à 2 ans pour combler un manque d'anneaux et pour réhabiliter un quartier. Le projet s'insère dans une requalification urbaine et économique de l'ancien site des chantiers navals de LA SEYNE-sur-MER. Le futur port de plaisance offrira ainsi environ 600 nouveaux anneaux dans la rade de TOULON.

Le port en chiffres : Financement SIFA PORTS 41 millions d'euros, 600 anneaux, 1 station de carburant, 1 Yacht Club, 2930 m2 de commerces, 350 places de stationnement et des espaces de vie.

Ce projet devrait être présenté par Raphaëlle LE GUEN, première adjointe du maire de La SEYNE sur Mer, lors des rencontres portuaires de NICE le 29 Mars prochain.

[Newsletter actualités LA SEYNE-sur-MER, vendredi 18 janvier 2013](#)

**Port de NANTES SAINT-NAZAIRE : nouveau nom et nouveau logo**

2013 est l'année du changement pour l'identité du quatrième grand port maritime français qui s'appelle désormais « Nantes Saint-Nazaire Port ». Le nouveau logo met en valeur le mot « Port » afin que l'activité soit immédiatement identifiée, et est paré de quatre triangles de différentes couleurs faisant référence à la mer (bleu foncé), au fleuve (turquoise), l'énergie et aux hommes (orange) et à l'hinterland (vert).

[www.meretmarine.com](http://www.meretmarine.com), 15 février 2013

**Énergies Marines Renouvelables : le port de CHERBOURG lance les travaux**

Port Normands Associés (PNA), qui gère le port de CHERBOURG vient de lancer la première tranche des travaux d'aménagement avec l'allongement du quai des Flamands de 320 mètres au sud, incluant un retour de quai de 100 m, pour le doter d'un linéaire total de 680 m. Grâce à une capacité de portance de 15 tonnes /m2, deux à trois fois supérieur aux quais conventionnels, cette extension supportera la manutention et le transbordement fréquent de charges lourdes. Le port pourra accueillir les navires à grands gabarits, dont les futurs navires, spécialisés dans l'installation de fermes éoliennes et hydroliennes en mer. La livraison du quai est prévue au plus tard pour le mois de novembre 2014.

[Meretmarine.com](http://Meretmarine.com), 8 février 2013

**Navires du futur : quatre projets retenus et un nouvel appel à manifestations d'intérêt annoncé**

4 projets : le navire de pêche du futur du chantier boulonnais Socarénam, le navire de maintenance offshore alimenté au gaz ; le voilier de plaisance éco-conçu par le chantier Alubat (Les Sables d'Olonne) et le système de protection des passerelles contre la piraterie proposé par un pool de 9 équipementiers mené par Sagem sont les quatre projets retenus du programme « Navires du futur », bénéficiant d'aide des Investissements d'avenir. Un nouvel appel à manifestations d'intérêt, déjà validé par le Premier ministre, sera bientôt lancé

[La newsletter Le marin, 6 février 2013](#)

**SETE : les croisières montent en puissance**

Cette année, 33 escales sont prévues dans le port de SETE soit 14 de plus qu'en 2012, avec une clientèle en majorité américaine. Le bilan 2012 a été encourageant, puisque sur les 8 190 passagers « descendus » à Sète, 30 % ont participé à une excursion dans la région. La plupart des 70 % restants sont allés faire un tour en ville, ce qui n'est pas négligeable pour l'économie, sachant qu'un croisiériste dépense en moyenne 65 € par journée d'escale.

[www.midilibre.fr](http://www.midilibre.fr), 7 février 2013

**TOULON : augmentation de l'activité croisière**

128 escales de paquebots ont été enregistrées en 2012 dans la rade varoise, soit une hausse de 52% par rapport à 2011. Les ports de LA SEYNE-SUR-MER et TOULON ont bénéficié d'une attractivité accrue avec l'arrivée de nouvelles compagnies (NCL, AIDA Croisies et Kristina Croisies). Côté passagers, la hausse du trafic est également significative, avec 310 000 croisiéristes accueillis en 2012, soit un bond de 40% par rapport à l'année précédente.

[www.meretmarine.com](http://www.meretmarine.com), 23 janvier 2013

**CORSE : la Caisse des Dépôts partenaire de la collectivité territoriale**

Paul GIACOBBI, président du Conseil exécutif de CORSE, et Jean-Pierre JOUYET, directeur général de la Caisse des Dépôts, ont signé deux contrats de prêt pour financer les opérations de construction et de restructuration du campus de l'université de CORSE et l'amélioration des infrastructures portuaires et ferroviaires. Le second prêt, d'un montant de 54.10 millions d'euros sur l'enveloppe infrastructures de transports, est destiné au financement d'opérations portuaires sur les ports de BASTIA et d'AJACCIO, ainsi qu'à l'amélioration d'infrastructures ferroviaires. [www.corse.fr](http://www.corse.fr)





### Réforme de la PCP : le Parlement européen approuve la fin des rejets

Le texte adopté mercredi 6 février, à une large majorité, par les députés, approuve l'interdiction progressive des rejets en mer dès 2014, et rejette l'instauration de concessions de pêche transférables (CPT), laissant le choix aux États de les adopter ou non. Les députés veulent également fixer, dès 2015, des niveaux de pêche permettant d'avoir des stocks exploités au-delà du rendement maximal durable (RMD) au plus tard en 2020. Prochaine étape, la négociation avec le Conseil.

[La newsletter Le marin, 6 février 2013](#)

### BOULOGNE-SUR-MER garde sa place de premier port de pêche de France



La première criée de France gagne en tonnage, en enrayant en 2012 la baisse régulière de ses apports (36 096 tonnes en 2012, +2 %). Le tonnage de la flotte de pêche artisanale est stable avec 25 000 tonnes et la flottille étrangère progresse de 6 % (5 468 tonnes), comme les chalutiers hauturiers de pêche fraîche d'Euronor (5 477 tonnes de poisson frais, +4 %). Mais en valeur, le chiffre d'affaires de la halle à marée de Capécure a baissé de 4 % (76,1 millions d'euros).

[La newsletter Le marin, 1er février 2013](#)

### Les pêcheurs vont devoir rembourser des aides perçues

Après la marée noire de l'Erika, la France avait consenti à des allègements de charges sociales (patronales et salariales) à toute sa flottille de pêche. La Cour de Justice de l'Union européenne (CJUE) a condamné la France en juillet 2004 et la Commission lui a, à la fin 2009, demandé de récupérer les sommes versées auprès des armements, ce qui fut en partie fait entre 2010 et 2011, avec le remboursement de la part patronale, mais la Commission vient de mettre la France en demeure de récupérer aussi la part salariale exonérée.

[La newsletter Le marin, 24 janvier 2013](#)

### Aquaculture : les farines animales de nouveau autorisées

Le règlement de la Commission européenne lève l'interdiction des farines animales issues de non-ruminants dans l'aquaculture. Les poissons d'élevage pourront donc à nouveau être nourris avec des farines de porcs et de volailles à compter du mois de juin (les avancées scientifiques auraient montré l'absence de risque sanitaire, permettant de lever l'interdiction décidée en 2001 suite à la crise de la vache folle en 1997). La ministre de l'Ecologie, Delphine BATHO, a estimé que ce n'était pas dans la logique de la chaîne alimentaire de donner de la viande à manger à des poissons et suggère de créer un label « sans farine animale ».

*Règlement de la Commission du 16 janvier 2013 modifiant les annexes I et IV du règlement du Parlement européen et du Conseil fixant les règles pour la prévention, le contrôle et l'éradication de certaines encéphalopathies spongiformes transmissibles. JO de l'Union européenne du 24 janvier*

[Le marin, vendredi 22 février 2013 ; Les Echos, lundi 18 février 2013, p.21](#)

## JURIDIQUE

### Une proposition de loi pour les navires abandonnés

Le projet de loi, présenté par le ministre délégué chargé des Transports, de la Mer et de la Pêche, Frédéric Cuvillier, en conseil des ministres, traite dans son volet maritime de la problématique des navires abandonnés. L'objectif est de réduire le risque pour l'environnement et la gêne à l'exploitation des ports que présentent ces navires, souvent abandonnés pour des raisons économiques, ou judiciaires, et qui restent à quai parfois des années. Le projet de loi prévoit de rendre plus efficaces les règles d'intervention des pouvoirs publics sur les navires et propose d'accélérer les procédures administratives en la matière.

[meretmarine.com, 10 janvier 2013 ; La newsletter Le Marin, 4 janvier 2013](#)

### Proposition de loi sur le traitement des eaux noires sur les bateaux de plaisance

Proposition de loi de Guy TEISSIER, visant à favoriser le développement des installations de traitement des eaux noires sur les bateaux de plaisance, n° 619, déposée le 16 janvier 2013 et renvoyée à la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire

[www.assemblee-nationale.fr](http://www.assemblee-nationale.fr)

### Pas de dérogation pour les éoliennes en zone littorale



En réponse à une question écrite de Pascale GOT, députée de Gironde, qui l'avait alertée en septembre 2012 sur les contradictions juridiques en matière d'implantation de champs d'éoliennes, des lois Montagne et Littoral (urbanisation en continuité des zones habitées existantes), alors que la loi Grenelle demande aux éoliennes d'être éloignées des habitations, Delphine BATHO, ministre de l'Ecologie, n'envisage pas de modification de la loi Littoral pour la métropole mais l'accepte pour les DOM et la CORSE.

[Question écrite n°3608, de Pascale GOT, au Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie, publiée au JO du 4 septembre 2012, réponse publiée au JO du 1<sup>er</sup> janvier 2013](#)

### **Espaces littoraux remarquables et aménagements nécessaires à la lutte contre l'incendie**

Le Conseil d'Etat a jugé que des travaux nécessaires à la lutte contre l'incendie, même s'ils ne sont pas mentionnés à l'article R.146-2 du code de l'urbanisme dans la liste des aménagements pouvant être réalisés dans les espaces remarquables protégés par les dispositions de la loi Littoral, ne sauraient être interdits, à condition qu'il s'agisse d'aménagements légers et strictement nécessaires à cette fin.

*CE 6 février 2013, Commune de Gassin, req. N°348278*

[AJDA n°6/2013, 18 février 2013, p.324](#)

**Trois textes maritimes en Conseil des ministres : le ministre délégué chargé des transports, de la mer et de la pêche, Frédéric CUVILLIER, a présenté trois textes en Conseil des ministres du mercredi 13 février 2013.**

- **Réforme pénale en matière maritime**

Un projet de loi ratifiant l'ordonnance du 2 novembre 2012 portant réforme pénale en matière maritime.

L'ordonnance, qu'il est proposé de ratifier, prévoit que les nouveaux tribunaux maritimes seront chargés, en matière délictuelle, de sanctionner les infractions maritimes, notamment les manquements aux règles de circulation des navires au large des côtes françaises. Deux assesseurs justifiant de leur expérience de la navigation maritime compléteront les formations de jugement à côté des trois magistrats professionnels.

*Projet de loi ratifiant l'ordonnance n° 2012-1218 du 2 novembre 2012 portant réforme pénale en matière maritime*

- **Formalités déclaratives applicables aux navires à l'entrée et à la sortie des ports maritimes**

L'ordonnance, relative aux formalités déclaratives applicables aux navires à l'entrée et à la sortie des ports maritimes, répond aux objectifs de simplification et d'harmonisation poursuivis par la directive européenne du 20 octobre 2010 en permettant la mise en place d'un guichet unique dématérialisé pour l'accomplissement des formalités et en définissant un format informatique standardisé à l'échelle européenne. Il appartiendra au capitaine du navire, ou, à défaut, à l'armateur ou au consignataire, de transmettre, sous forme électronique, les données requises vers le guichet unique dont les coordonnées seront fixées par arrêté ministériel. Les charges afférentes à la mise en œuvre du guichet unique incomberont aux établissements portuaires ainsi qu'aux collectivités territoriales compétentes.

*Ordonnance n° 2013-139 du 13 février 2013 relative aux formalités déclaratives applicables aux navires à l'entrée et à la sortie des ports maritimes JO du 15 février 2013*

- **Zone de compétence des représentants de l'Etat en mer**

Le décret relatif à la zone de compétence des représentants de l'Etat en mer simplifie les règles de répartition des pouvoirs de police administrative sur le rivage entre le maire et le représentant de l'Etat en mer (préfet maritime en métropole et délégué du Gouvernement pour l'action de l'Etat en mer outre-mer). L'article L. 2212-3 du code général des collectivités territoriales prévoit que : « La police municipale des communes riveraines de la mer s'exerce sur le rivage de la mer jusqu'à la limite des eaux. » La limite d'exercice des pouvoirs de police du maire, sur le rivage, est ainsi fixée par le décret au niveau atteint par la mer à un instant donné. Le décret retient également, dans un but d'harmonisation, la « limite des eaux » comme point de départ de la compétence du représentant de l'Etat en mer, en lieu et place de la « laisse de basse mer. »

*Décret n° 2013-136 du 13 février 2013 relatif à la zone de compétence des représentants de l'Etat en mer, JORF n°0039 du 15 février 2013 page 2600*

[www.gouvernement.fr](http://www.gouvernement.fr), [Conseil des ministres du 13 février 2013](#)

### **Réforme des documents d'urbanisme : le décret est paru**

Pris pour l'application de l'ordonnance du 5 janvier 2012 portant clarification et simplification des procédures d'élaboration, de modification et de révision des documents d'urbanisme, le décret met en place les dispositions réglementaires propres à chaque procédure d'évolution des documents d'urbanisme. Sont en particulier précisées les procédures de mise en compatibilité applicables pour les Scot (R.122-12) et les PLU (R.123-21). Le cas échéant, il appartient à l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) compétent ou à la commune d'engager une procédure de révision ou de modification. A défaut, le préfet se substitue en engageant la procédure de mise en compatibilité. En outre, afin de conserver l'historique des conséquences de la procédure de mise en compatibilité de ces documents soumis à évaluation environnementale, le rapport de présentation est complété de l'exposé des motifs des changements apportés. Sont également précisées les modalités de mise en œuvre des consultations lors des procédures concernant les Scot (R. 122-7).

*Décret n° 2013-142 du 14 février 2013 pris pour l'application de l'ordonnance n° 2012-11 du 5 janvier 2012 portant clarification et simplification des procédures d'élaboration, de modification et de révision des documents d'urbanisme, JO du 16 février 2013, p. 2660.*

### **Loi Littoral : TREGLONOU bientôt commune littorale ?**

Les conseils municipaux de PLOUVIEN et TREGLONOU ont voté chacun à l'unanimité en faveur de la reprise par TREGLONOU de 30 ha de PLOUVIEN. La commune de PLOUVIEN se retrouverait donc assujettie à la loi Littoral. Mais pour aboutir, cette cession gratuite doit obtenir l'assentiment du préfet du Finistère qui devra lancer une enquête publique.

[Le marin, vendredi 1er février 2013, p.27](#)

## Servitude de passage le long du littoral : précisions sur la procédure de délimitation

Le Conseil d'Etat, conduit à apprécier la légalité d'un arrêté préfectoral portant transfert de la servitude de passage des piétons sur des propriétés non riveraines, a considéré que le préfet, en transférant le tracé de la servitude pour assurer la continuité du cheminement interrompue par la présence d'un amas rocheux « avait usé, dans la stricte mesure nécessaire au respect des objectifs fixés par la loi, de la faculté offerte par les dispositions de l'article L.160-6 du Code de l'Urbanisme de grever exceptionnellement de la servitude des propriétés non riveraines du domaine public maritime ».

CE 28 décembre 2012, association U Levante, req. N°349059

AJDA, 14 janvier 2013, n°1-2013, p.14

## TOURISME ET CULTURE

### 2012 : 42 communes classées stations de tourisme

Selon les dispositions de l'article 7 de la loi de 2006, le classement est accordé pour 12 ans, par décret, aux communes déjà classées communes touristiques et constitue la garantie d'un environnement et d'activités touristiques de qualité.

Localtis.info, 20 février 2013



### Office de Tourisme classé: le panneau réglementaire est officialisé

La Direction Générale de la Compétitivité, de l'Industrie et des Services (DGCIS) vient de mettre en ligne les nouveaux panneaux signalant le classement des offices du tourisme. Le classement reste une démarche volontaire, selon une procédure simplifiée depuis 2010, et est prononcé par arrêté préfectoral pris pour une durée de cinq ans au vu des seuls éléments du dossier de classement.

[www.communes-touristiques.net](http://www.communes-touristiques.net), 11 janvier 2013

### TROPHÉES DE L'ESCALE 2013

Les Trophées de l'Escale récompensent depuis 2005 les efforts et les investissements réalisés par les ports de plaisance français en matière de respect de l'environnement et de qualité des services offerts aux navigateurs en escale.

Cette opération s'adresse à tous les ports français qu'ils soient en mer ou sur des plans d'eau douce fermés.

Les dossiers sont à retourner avant le 15 MARS 2013 à l'Association Nationale des Maires des Stations Classées et des Communes Touristiques (ANMSCCT), 47 quai d'Orsay - 75007 PARIS, [smareux@communes-touristiques.net](mailto:smareux@communes-touristiques.net)

Pour télécharger le dossier : <http://www.communes-touristiques.net/fr/evenements/trophees-de-l-escale.php>

Les résultats, retenus par un jury de spécialistes seront annoncés en avril 2013



### CAVALAIRE-sur-MER : une sirène à la Maison de la Mer

La Commune soutient le programme « Art for Charity » en accueillant un des 150 exemplaires de la sirène « Ama », création artistique de l'artiste française AMARYLLIS, qui représente une sirène en bronze de 1,98 m, pesant 165 kg, dont le message est d'alerter les humains sur la nécessité de protéger les espèces marines.

La newsletter de CAVALAIRE, n°27, Février 2013



### Concours Eden 2013 : « Tourisme et accessibilité »

EDEN 2013 récompensera une destination ayant développé une offre touristique basée sur une accessibilité globale. Celle-ci doit répondre aux besoins de tous les touristes, indépendamment de leurs limitations, de leur âge ou de leurs handicaps, permanents ou temporaires (personnes en situation de handicap, personnes âgées, femmes enceintes, familles avec poussettes...). Date limite des inscriptions : le 26 avril 2013

Informations sur la constitution des dossiers : [www.atout-france.fr](http://www.atout-france.fr)

### François GABART : vainqueur du Vendée Globe 2012-2013

Le skipper français a franchi la ligne d'arrivée du tour du monde à la voile en solitaire, sans escale et sans assistance, le dimanche 27 janvier 2013, à 15h18m50s. Son temps de course est de 78j02h16m40s. Il améliore le record de 6 jours 00h 53min d'écart détenu jusqu'alors par Michel DESJOYEUX. En passant ainsi sous la barre des 80 jours, le skipper charentais réalise un exploit jamais encore réalisé sur un monocoque.

Armel LE CLEAC'H arrive en deuxième position, à 18h35m52s, seulement 3h17min12s après le leader.

[Le Monde.fr Sport](http://LeMonde.fr/Sport), 27 janvier 2013 ; [webmaster@lessablesdolonne.fr](mailto:webmaster@lessablesdolonne.fr), 27 janvier 2013



## A VOIR ..... EXPOSITIONS

### « ESTUAIRE une histoire naturelle ? »

Jusqu'au 26 août 2013, au muséum d'histoire naturelle de NANTES

[www.museum.nantes.fr](http://www.museum.nantes.fr)

## A LIRE

### Jurisprudence commentée « Qu'est-ce qu'une commune littorale ? »

Conseil d'Etat, 14 novembre 2012, Société Néo Plouvién

Gweltaz EVEILLARD, professeur de droit public à la Faculté de droit et de sciences politique de RENNES  
AJDA, n°5/2013, 11 février 2013, p. 308 à 311



### « Tempêtes et élévation marine », sur les plages françaises de Méditerranée

De Cédric BRUNEL, prix de thèse Roland Paskoff/EUCC-F/Fondation P&G  
Edition L'Harmattan, janvier 2013, 290 pages, 30 €

### « Le point sur » : Trois quarts des rivages métropolitains sont non artificialisés...

Deux documents techniques et des données cartographiques sont associés à cette publication.  
Le point sur n° 153 - décembre 2012- Commissariat général au Développement durable  
[www.onml.fr](http://www.onml.fr)



### « Géopolitique des mers et des océans, Qui tient la mer tient le monde... »

Pierre Royer, agrégé d'histoire, diplômé de Sciences Po et officier de réserve de la Marine nationale, offre une description géoéconomique de tous les océans et des principales mers, ainsi qu'une étude géopolitique des grandes puissances navales, avec pour toile de fond l'analyse des enjeux économiques, scientifiques, stratégiques et environnementaux liés au contrôle des espaces maritimes.

Pierre Royer, Edition PUF, novembre 2012

### « La protection juridique des cours d'eau »

FARINETTI Aude

Editions Johanet, septembre 2012, 1124 PAGES, 96.01 Euros TTC



### « Valorisation touristique des sports et loisirs nautiques »

Collection Ingénierie et développement touristique N°46, Atout France, Février 2013

167 pages, 45 € TTC, Version PDF [www.atout-france.fr](http://www.atout-france.fr), Version papier [www.ladocumentationfrancaise.fr](http://www.ladocumentationfrancaise.fr)

**A noter** : à l'occasion de la sortie de cette publication, Atout France organise un **Rendez-vous technique d'une journée le jeudi 30 mai 2013 à Paris.**

### « Rapport 2011 du délégué aux risques majeurs »

Direction générale de la prévention des risques, 29 janvier 2013

Rapport 102 pages

Pour télécharger le rapport : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Rapport-2011-du-delegue-aux.html>



### « Vulnérabilité du territoire national aux risques littoraux »

Étude pilotée par le CETMEF et réalisée en collaboration avec le CETE Méditerranée et le CETE de l'Ouest établissant une synthèse nationale des connaissances actuelles sur les risques littoraux (érosion des côtes basses meubles et des falaises, avancées dunaires, submersion marine) et une représentation cartographique simple des zones actuellement vulnérables aux risques littoraux en France.

<http://www.cetmef.developpement-durable.gouv.fr/vulnerabilite-du-territoire-a406.html>



### Les fiches thématiques de l'Observatoire National de la Mer et du Littoral

« Les aires marines protégées » : Outils de gestion, de protection de la nature, d'aménagement et d'urbanisme

« Les flux de nutriments à la mer » : Evolution des principaux flux de nutriments à la mer

« Population soumise aux risques industriels liés aux sites Seveso sur le littoral métropolitain en 2012 »

« Population des communes littorales par classe de population en 2009 et évolution »

[www.onml.fr](http://www.onml.fr)

### Guide méthodologique « Suivis environnementaux des opérations de dragage et d'immersion »

GEODE, Groupe d'Études et d'Observation sur les Dragages et l'Environnement, Décembre 2012

## AGENDA

### MARS 2013

#### Région Languedoc Roussillon : lancement du Parlement de la Mer par le président BOURQUIN

Judi 21 mars 2013 à MONTPELLIER



#### Journée mondiale de l'eau 2013

L'année 2013 a été proclamée comme l'année mondiale de la coopération dans le domaine de l'eau par les Nations Unies **Vendredi 22 mars 2013**

**6èmes Rencontres Géographes et Assureurs** sur le thème des : « Phénomènes littoraux extrêmes, en France, aujourd'hui et demain »

Lundi 25 mars 2013 de 8h45 à 17h30, Cité Internationale Universitaire de PARIS



**Colloque régional sur la gestion du trait de côte**

« Les Bretons face à l'évolution du trait de côte », Une approche prospective pour une gestion durable  
Mardi 26 mars 2013 au Palais des Congrès de LORIENT de 9h30 à 17h

**Les mardis de la mer et des Français : « Panama, nouvelles routes maritimes ? »**

Raymond Vidil, président d'Armateurs de France, président de Marfret  
Mardi 26 mars 2013 à l'Institut Catholique de PARIS, 17h30-19h00, Entrée libre



**18e journée d'information du Cedre : « La modélisation des pollutions accidentelles »**

Mercredi 27 mars 2013, La Grande Arche de la Défense, Paroi sud, PARIS

**7èmes Rencontres Nationales Activités portuaires et développement durable**

Jeudi 28 et vendredi 29 Mars 2013 à NICE  
[www.ports-developpementdurable.com/2013/co/14-pre-programme.html](http://www.ports-developpementdurable.com/2013/co/14-pre-programme.html)

**AVRIL 2013**

**Conseil d'administration de l'ANEL**

Mercredi 3 Avril 2013 à 10h30 à l'Assemblée Nationale, PARIS



**La Semaine du développement durable**

Sur la thématique du « consom'acteur » avec un focus consacré à la sobriété et l'efficacité énergétique des particuliers : moins et mieux consommer l'énergie.

Du lundi 1er au dimanche 7 avril 2013

**Journées de l'OIEau : « Transfert des compétences eau et assainissement aux communautés d'agglomération et de communes »**

Mardi 9 avril 2013 à PARIS

**Les mardis de la mer et des Français : « La mer dans les grandes religions monothéistes »**

R.P. Michel Quesnel, Recteur honoraire de l'Université catholique de Lyon, Professeur honoraire à l'institut catholique de Paris

Mardi 9 avril 2013 à l'Institut Catholique de PARIS, 17h30-19h00, Entrée libre



**Atelier EUCC – France : Bassin d'Arcachon**

Du mardi 9 au jeudi 11 avril 2013

**Thetis EMR : 2e édition de la convention internationale Thetis-EMR**

Mardi 10 et mercredi 11 avril 2013 à BREST



**Conférence internationale du Conseil Economique Social et Environnemental**

« La Haute mer, avenir de l'humanité ; Quelle gouvernance pour une gestion durable de l'océan ? »

Jeudi 11 avril 2013 au Palais d'Iéna à PARIS

**Rencontres de l'eau Loire-Bretagne : « Quelles actions pour le littoral ? »**

Jeudi 11 Avril 2013, au Palais des arts et des Congrès, à VANNES (56)